
Date:
23 août 2019

Numéro :
1-2019

Edition :
SDIS 06 - Service Communication

SAPEURS-POMPIERS



23 ET 24 AOÛT 1969 JOURNÉES DE CENDRES MARALPINES



Edition:
Capitaine Alain BERTOLO

Conception:
Service Communication
SDIS 06



ALPES-MARITIMES

www.sdis06.fr

“ PETIT BOND EN ARRIÈRE D’UN DEMI-SIÈCLE...

... AU TRAVERS D’UNE INVITE À DÉCOUVRIR OU REMÉMORER CES JOURNÉES QUI LAISSÈRENT UNE EMPREINTE CERTAINE DANS NOTRE LOCALE HISTOIRE CORPORATIVE EN INDUISANT UNE ÉVOLUTION DURABLE DANS L’ORGANISATION DE NOTRE SERVICE INCENDIE MARALPIN.



Photo : SP MENTON



ALPES-MARITIMES

www.sdis06.fr

LE SERVICE DEPARTEMENTAL D’INCENDIE

En cette année 1969, l’organisation du service repose sur 7 centres de secours « principaux » :

ANTIBES,
CAGNES-sur-MER,
CANNES,
GRASSE,
MENTON,
NICE,
VENCE,

appuyés par 20 centres de secours « secondaires » :

ANDON-THORENC,
BAR-sur-LOUP,
BREIL-sur-ROYA,
CONTES,
COURSEGOULES,
L’ESCARENE,
GUILLAUMES,
LANTOSQUE,
LEVENS,
PEILLE,
PUGET-THENIERS,
ROQUEBILLIERE,
ROQUESTERON,
SAINT-ETIENNE-de-TINEE,
SAINT-MARTIN-VESUBIE,
SAINT- SAUVEUR-sur-TINEE,
SAINT-VALLIER-de-THIEY,
SOSPEL, TENDE,
VILLARS-sur-VAR

auxquels il importe de rajouter 2 « corps de première intervention » :
BRIANCONNET et ROQUEFORT-les-PINS.

636 hommes dont 18 médecins et 4 pharmaciens composent l’effectif de sapeurs-pompiers du département des Alpes-Maritimes.

Les engins de lutte contre les incendies de l’espace naturel disposent de citernes d’eau dont la capacité varie de 200 à 3500 litres.

Si 38 de ces camions sont acquis auprès de grandes marques françaises comme BERLIET, CITROEN, HOTCHKISS et RENAULT, l’essentiel des véhicules provient de matériels issus de surplus américains et carrossés en engins d’incendie à l’issue de la seconde guerre mondiale.



SAPEURS-POMPIERS ALPES-MARITIMES

L'ÉTÉ 1969

Il est très, très chaud, cet été 1969... La saison estivale sera-t-elle identique avec les années précédentes où comme souvent la proportion d'incendies lors du premier trimestre de l'année équivalait à celle de l'été comme l'illustre le graphique 1967-1968 ?

« Seulement » 4 feux de plus de 100 hectares en 1968... mais les aléas climatiques ne risquent-ils pas de faire revivre, en 1969, le feu de la région Antiboise du 17 août 1952 ? ...2500 hectares, 7 habitations et la briqueterie des Clausonnes, consumés en quelques heures... Heureusement, pour aider les sauveteurs, il avait plu le 19 août 1952...

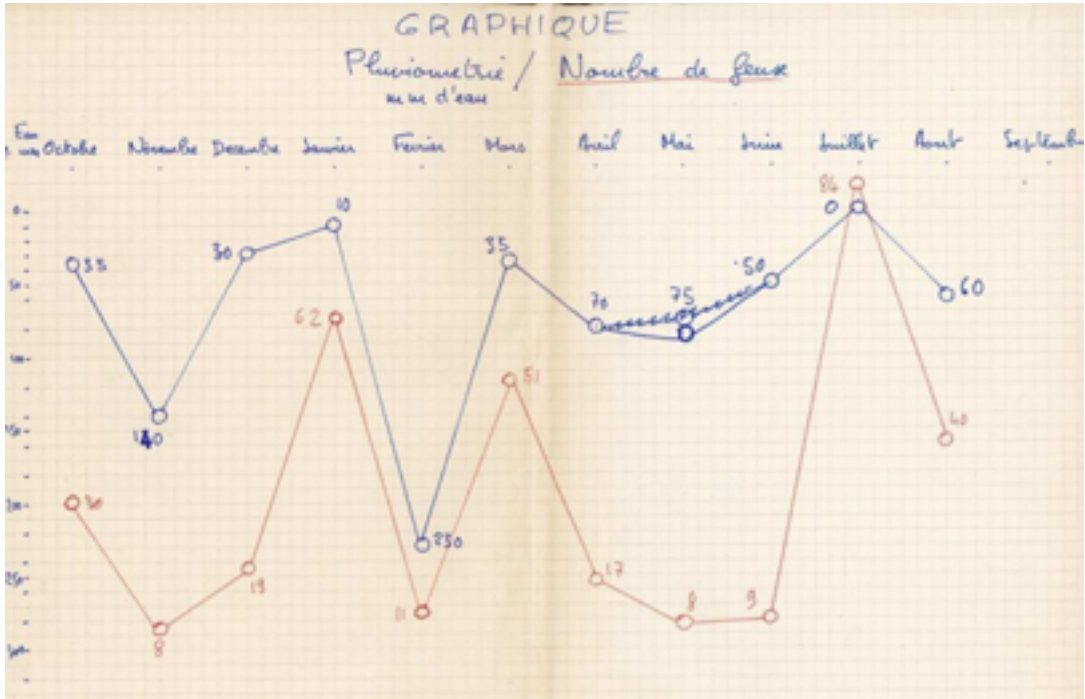


Photo : Archives SDIS 06

PREMIÈRES ALERTES....

● VENDREDI 22 AOÛT 1969

Un incendie se déclare au quartier des Clausonnes de BIOT.

Rapidement combattu par 3 camions-citernes du Corps d'Antibes renforcés par 3 engins en provenance de NICE, ce feu est éteint à 20h20 après avoir ravagé 10 hectares de forêt et taillis.

Le rapport de gendarmerie rédigé par le maréchal-des-logis-chef Marcel MIROT mentionne « sur les lieux et à l'endroit où s'est déclaré l'incendie, aucun indice susceptible de définir la cause n'a été découvert ».

A MOUANS-SARTOUX, autre incendie combattu par les pompiers de CANNES et GRASSE.

En soirée, certains endroits ne sont pas directement accessibles aux sauveteurs et il est envisagé pour le lendemain un engagement dès l'aube de 2 avions amphibies « catalina ».

● SAMEDI 23 AOÛT 1969

C'est un vent de 40 à 50 km/h établi ouest-sud-ouest qui souffle depuis bien avant l'aurore en ce 23 août 1969...

Et si la température de la veille avoisinait les 26 degrés, celle de cette journée frôle les 30 degrés avec un taux d'humidité descendu à moins de 25% aggravant le phénomène persistant de sécheresse qui règne sur notre département.



Photo : Nice-Matin



AU FEU !!!

MOUANS- SARTOUX

Dès le petit matin, c’est une reprise foudroyante de la progression de l’incendie.

Le sinistre menace le hameau du Plan-Sarrain qui sera finalement épargné par les flammes, les efforts développés par les sauveteurs venus de CANNES, GRASSE et NICE, permettant de fixer l’incendie vers 20h00 avec l’aide de l’arroseuse municipale de CANNES et l’appui d’un « catalina ».

BIOT-VALBONNE

Parti du quartier des Gounelles à VALBONNE en milieu de matinée, le feu poussé par le vent, s’étale vers l’ouest, le nord et surtout l’est en direction de BIOT.

Il atteint les Clausonnes à 15h00 et touche la Chapelle Saint Julien peu après 16h00 après avoir coupé la route départementale 4.

Prenant des proportions gigantesques, le sinistre qui trouve un aliment idéal dans les pinèdes du secteur, ravage des lotissements, détruit une villa et oblige de nombreux campeurs à fuir. Les routes sont fermées, l’autoroute coupée, 4 personnes sont légèrement blessées, le front de flammes est estimé à 20 km.

Sur le point d’être rejointes par le feu dans leur fuite éperdue, la Baronne VAN DER HELST et 3 de ses amies ne doivent leur salut qu’à la présence d’une piscine dans laquelle elles se précipitent, les 2 chiens qui accompagnaient le petit groupe périssent carbonisés.

La mobilisation de tous les effectifs de lutte est générale, les pompiers varois, la Croix Rouge d’ANTIBES, 100 militaires du 22ème Bataillon de Chasseurs Alpains, les Harkis de VALBONNE, renforcent nos pompiers maralpins.

Les vieux « catalina », avions amphibies de 4000 litres et les 2 jeunes « canadair » en cours d’expérimentation en France font merveille.

LE PROCÈS-VERBAL D’ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE DE GENDARMERIE APORTE UN ÉCLAIRAGE CERTAIN SUR LA PROPAGATION DE L’INCENDIE DE BIOT :

« Les Sapeurs-pompiers d’Antibes commandés par le Capitaine HENRY se sont immédiatement rendus sur les lieux. Trois foyers distincts ont été dénombrés par cet officier (...) »

Malgré tous les efforts des sapeurs-pompiers et sauveteurs bénévoles, le feu progresse rapidement par l’itinéraire suivant : Val Martin - Vallon du Bruguet – Vallée de la Brague – Le Bois fleuri – Macaron – Vallée verte – Les Soulières – La Rine – Les Clausonnes – Les Issarts – Saint Julien. (...) »

Devant l’étendue du sinistre, le Capitaine HENRY rend compte au Colonel BRUNETON, ce dernier prend la direction des opérations. L’hélicoptère de la gendarmerie est mis à sa disposition (...) vers 17H, Monsieur le Préfet arrive sur les lieux et procède à un vol d’inspection. (...) tous les sapeurs- pompiers du département avec leurs matériels ont été appelés ainsi qu’un détachement du Var. (...) »

Un poste de commandement mobile pompiers et gendarmerie est installé place de BIOT, de nombreux volontaires civils se présentent et sont dirigés au fur et à mesure des besoins sur les différents foyers. »



CANNES

“ 15H30... DÉPART DE FEU BOULEVARD DU CHEMIN DE FER OÙ 3 VÉHICULES SE RENDENT PRESTEMENT.

A l'arrivée du premier engin pompe, le camion-citerne incendie du Corps de CANNES et ses 3500 litres d'eau, l'incendie déchainé progresse sur les pentes de la Croix-des-Gardes.

Au cœur de la lutte et malgré 2 lances en manœuvre, le camion-citerne incendie, cerné par une saute de feu poussée par le vent, s'embrase et ses 3 servants, fuyant l'air irrespirable, réussissent à franchir la zone critique.

L'un d'eux, le sapeur Michel BERTRAMO, brulé au bras gauche est rapidement secouru par le médecin capitaine GASIGLIA.



Photo : SP VENCE

Le développement du sinistre est tel que les immeubles du nord-ouest de CANNES sont provisoirement évacués par leurs occupants, pris de panique.

3 maisons brûlent sur les pentes de la Croix-des-Gardes, une bouteille de gaz explose boulevard des mimosas, embrasant un mas. Les pompiers varois de FAYENCE et SAINT-RAPHAEL luttent au coude à coude avec les personnels des 2 derniers engins disponibles à CANNES, des pompiers de CONTES, MENTON et les nombreux volontaires qui prêtent leur concours, notamment, 35 marins américains débarqués des 2 bâtiments de l'US Navy mouillés en baie de CANNES.

Après 4h d'âpre lutte, l'incendie est fixé en début de soirée.

VILLENEUVE-LOUBET

“ 16H30... DÉBUT D'INCENDIE À PROXIMITÉ DU CAMPING DU SOURIRE.

D'abord orienté vers le sud, le sinistre remonte la rive droite du Loup provoquant de nombreuses évacuations avant d'atteindre vers 18h30 la limite avec la commune de ROQUEFORT-les-PINS.

2 maisons sont détruites au quartier des Baumettes et 4 blessés sont à déplorer, dont une jeune fille qui cherchait à libérer un cheval affolé de son box du cercle hippique Saint-Georges où, dans la hâte, les

animaux sont transférés vers l'hippodrome de CAGNES-sur-MER et la ferme de VILLENEUVE-LOUBET.

Au soir, ce feu, combattu par les pompiers de CAGNES-sur-MER aidés de nombreux volontaires civils inquiète toujours... et se dirige vers La-COLLE-sur-LOUP.



Photo : SP NICE

SAINTE-AGNES

22h00... les pompiers de MENTON, commandés par le lieutenant GUILBAULT, prennent la route...

Une vaste étendue de flammes sous le mont

Farguet, qui culmine à près de 1200 mètres d'altitude, prend de l'ampleur et se dirige vers le col de Braus... l'officier demande rapidement des renforts...



UNE ORGANISATION EFFICACE

C'est en Mairie de BIOT que notre inspecteur départemental des services d'incendie et de secours, le colonel Marcel BRUNETON propose d'installer le poste de commandement opérationnel. Accueilli par Monsieur le Maire Eloi MONOT, Monsieur René Georges THOMAS, Préfet des Alpes- Maritimes vient personnellement suivre l'évolution de la situation et survoler les sinistres en hélicoptère.



Photo : SP NICE

Acheminé depuis NICE, et positionné sur la place de BIOT, le poste de commandement radio, dirigé successivement par les capitaines ARLOT et HENRY permet d'établir

les liens indispensables de transmissions, de centraliser les informations et distribuer les instructions.

DES SECTEURS IDENTIFIÉS SONT CONFIÉS À UN OFFICIER :

- 1. Cannes-Mouans-Sartoux : commandant POUILLAN ;
- 2. Biot-Valbonne : successivement les capitaines HENRY, ARLOT et DAUMAS ;
- 3. Villeneuve-Loubet : lieutenant FALICON ;
- 4. Avions bombardiers d'eau : capitaine VAN-DEN-BROECK, chef de la base Hélicoptère de la Protection civile de NICE.

Le lien avec les forces de l'ordre est établi depuis le poste de commandement où se rendent le colonel BAGARIE, commandant le groupement de gendarmerie et le capitaine MASSINI de la compagnie de GRASSE. L'hélicoptère de la protection civile et

un appareil de la gendarmerie sont mis à disposition du poste de commandement. Au bureau d'état-major du centre de protection civile de NICE-MAGNAN, le commandant ROUX centralise les bilans comme les demandes de moyens.



Photo : Revue protection civile 1963-1964

AU SOIR DE CE SAMEDI 23 AOÛT 1969, LE VENT TOMBE.

“ MONSIEUR LE PRÉFET RENÉ GEORGES THOMAS TIENT, À BIOT, UNE CONFERENCE DE PRESSE.

Notre préfet informe que la situation demeure préoccupante, qu'il a demandé le concours de 2 avions supplémentaires et de renforts terrestres :

« J'ai demandé et obtenu un renfort de troupes auprès de la région militaire ainsi que des éléments des services d'incendie du VAR et de VAUCLUSE. Je me suis assuré à PARIS de la mise éventuelle d'un dispositif plus important encore au cas où la situation évoluerait mal : d'ores et déjà les pompiers du GERS et de la LOIRE sont mis en état d'alerte ».

Le Colonel BRUNETON s'exprime et, après avoir rappelé les conditions météorologiques catastrophiques du jour, déclare:

« La situation demeure grave, nous avons engagé la totalité des moyens dont nous disposons. Cela a permis d'éviter des tragédies ».



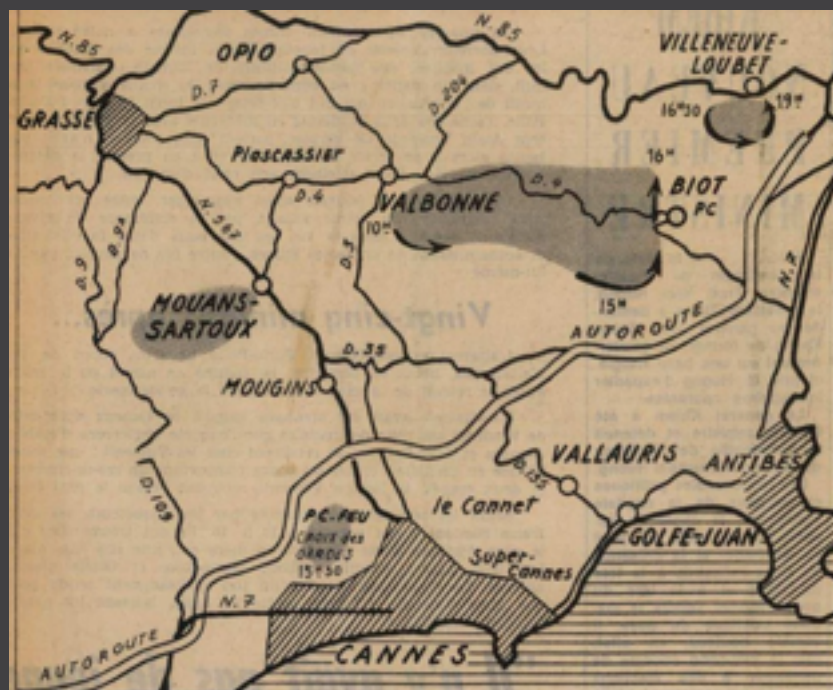


Photo : source Nice-Matin

“

EN TITRANT « LE FEU FAIT RAGE SUR PLUSIEURS FRONTS ENTRE CANNES ET VILLENEUVE-LOUBET »,

— Nice-Matin.

la presse locale livre au public une carte qui permet d'entrevoir l'étendue des sinistres.

SECTEUR BIOT-VALBONNE-VILLENEUVE-LOUBET

Dans ce secteur la situation qui s'était sensiblement améliorée au cours de la soirée recommence à donner de sérieuses inquiétudes après minuit en raison de la recrudescence du vent. A 1h20 le feu menace, il faut intervenir en force aux Bouillides où de nouvelles poussées du sinistre se manifestent encore à 5h00 et 6h00.

A 10h45, malgré les incessantes rotations de 2 « catalina » et de 2 « canadair » le feu progresse toujours au quartier Saint-Julien de BIOT. A midi, le camping du quartier des Vignasses est évacué et 4 nouveaux

foyers sont signalés au quartier des Castellins, chemin de Roquefort à Saint-Julien, aux Bouillides et en bord de la route départementale 4 quartier des macarons à VALBONNE.

La lutte reste opiniâtre toute la journée, le feu fixé en début de soirée impose un lourd dispositif de surveillance nocturne pour parer à toute reprise du fléau.

SECTEUR CANNES-CROIX-DES-GARDES- MOUANS-SARTOUX

Incendies éteints ! Les pentes dévastées qui dominent l’ouest de CANNES avec ses quelques ilots de verdure distingués çà et là autour d’une maison intacte, démontrent de la rudesse du combat mené.

SECTEUR SAINTE-AGNES

L’attaque en pleine nuit de ce feu situé dans un secteur autant boisé qu’escarpé est heureusement favorisée par la présence des routes militaires reliant entre eux les divers fortins et blockhaus jalonnant la frontière transalpine.

En milieu de nuit, les pompiers de MENTON reçoivent en renfort les corps de L’ESCARENE et PEILLE puis dès l’aube, un soutien militaire provenant d’aviateurs de la base aérienne 943 de ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN accompagnés de chasseurs alpins

NOUVEAUX FEUX AUX PORTES DE NICE

Parti au petit matin sur les pentes du Mont-Chauve, le sinistre est attaqué par des moyens souvent prélevés sur d’autres fronts... et les 2 avions « catalina ».

A 14h00 le feu n’est plus qu’à un km d’ASPREMONT. Fraichement débarqués du train en gare de NICE, les engins de la colonne de renfort de VAUCLUSE sont envoyés sur les lieux. Le feu est fixé vers 17h00.

Un nouveau feu détecté sur la colline du Capitou à MANDELIEU est rapidement traité par les pompiers locaux.

du 22ème bataillon.

Après une accalmie, le sinistre empire en début d’après-midi, les 2 avions « catalina » sont détournés sur cet incendie et de nouveaux renforts envoyés depuis les corps de NICE, CONTES et même SAINT-ETIENNE-de-TINEE et SAINT-SAUVEUR-sur-TINEE. La propagation vers L’ESCARENE est stoppée en début de nuit et un important dispositif reste sur place.

14h00... 4 camions-citernes de NICE, dont les 2 puissants BERLIET GBK 18 de 1962, se dirigent vers le mont Vinaigrier et les hydravions sont, tous, envoyés vers ce nouveau feu qui est « matraqué » en moins d’une heure.

La même tactique est reconduite avec succès à 16h00 pour une éclosion sous le mont Alban où le feu est stoppé à une dizaine de mètres des maisons.



Photo : Archives départementales 06

A 15H30, MONSIEUR LANSAC, PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE, APRÈS UN SURVOL EN HÉLICOPTÈRE DES ZONES SINISTRÉES, S’ENTRETIENT AVEC LES COLONELS BAGARIE ET BRUNETON ET DÉCLARE À LA PRESSE :

“ La gendarmerie agit sur initiative et procède aux recoupements d’usage.

Il va sans dire que le parquet entend bien le cas échéant déterminer les responsabilités et poursuivre selon leurs fautes les personnes qui, par imprudence ou par malveillance auraient contribué à provoquer ce désastre.”



BILAN

3200 hectares détruits en moins de 30 heures dont 2700 dans « le triangle du feu » BIOT-VALBONNE-VILLENEUVE-LOUBET où, dès le lundi 25 août, les 130 hommes et 25 véhicules du détachement de lutte contre les incendies de forêt de la protection civile, arrivés de BRIGNOLES la veille, relèvent les sapeurs-pompiers épuisés.

Dans la désolation de notre département se dénombrent : une dizaine d'habitations détruites ainsi qu'un camping, des serres horticoles, hangars, véhicules et matériels, consumés ; une auto-pompe carbonisée ; des secteurs entiers de cultures florales dont de grands espaces de mimosa, dévastés.

Et en marge de cela, l'autoroute coupée durant plusieurs heures, de nombreuses évacuations de quartiers ou campings avec l'inévitable exode routier dans la panique.

La presse souligne dès le 25 août, le formidable concours apporté par les hydravions « catalina » COSOLIDATED PBY qui vivent leurs dernières années de loyaux services et les jeunes « canadair » CL 215 pour lesquels la lutte contre ces incendies d'août 1969 marque la première venue dans notre ciel azuréen.



Photo : revue annuelle de l'amicale des pompiers du ciel 2003

“ ... 160 LARGAGES D'AVIONS SUR CES 2 JOURNÉES
POUR APPUYER L'OUVRAGE MENÉ PAR 600
POMPIERS ET 150 MILITAIRES.

ET APRÈS...

Dès le mardi 26 août, messieurs les conseillers CORNUT-GENTILLE, MAUREL et PASQUETTI demandent au président Francis PALMERO une réunion immédiate et extraordinaire du Conseil Général afin d'établir le bilan, étudier l'adaptation du plan de lutte et prévention mais aussi d'envisager une aide aux sinistrés.

L'incendiaire de Cannes, un adolescent de 17 ans est arrêté aux Adrets, le 31 août.

Monsieur le préfet signe le 1er décembre un arrêté de classement en zone sinistrée et le 18 décembre 1969 se réunit à VALBONNE, sous l'égide de la direction départementale de l'agriculture, un groupe de travail chargé de la « protection préventive des forêts - reconstitution des peuplements - périmètre de protection et de reconstitution forestière de BIOT-ROQUEFORT- VALBONNE ».

PLAN D'ACCROISSEMENT DES MOYENS SUR 3 ANS

Dans sa session du 13 janvier 1970, le Conseil Général adopte un plan d'accroissement des moyens sur 3 ans avec notamment :

1. La création de 12 centres de secours ;
2. Le recrutement de 44 pompiers professionnels qui seront affectés dans les centres principaux ;
3. Le recrutement de 240 pompiers volontaires ;
4. La mise en place d'un groupe de 50 jeunes sauveteurs pendant les périodes estivales sous

En application des préconisations d'une circulaire interministérielle du 2 février 1970 « prévention et combat des feux de forêt dans les départements méditerranéens » et en liaison avec les services de la direction départementale de l'agriculture, diverses évolutions voient le jour :

- Le rajout d'un poste de guet supplémentaire à MOUANS-SARTOUX pour compléter les vigies de CABRIS, VENCE, VALLAURIS, BERRE-les-ALPES et SAINTE-AGNES ;

- La mise en place de 3 patrouilles

motorisées comprenant chacune un agent forestier et un sapeur- pompier pour sillonner les zones à risques ;

- L'inspection et le classement de tous les dépôts d'ordures du département ;
- Le complément et renforcement des 65 points d'eaux aménagés pour protéger le domaine forestier.

Dans une note du 17 mars 1970, le colonel BRUNETON demande l'implantation temporaire durant l'été de 2 hydravions bombardiers d'eau à l'aéroport de Nice.

BIOT

Biot devient le premier des « nouveaux corps » officiellement créés. Par arrêté du 2 avril 1970, ce centre de première intervention comporte 18 hommes commandés par un adjudant.



Photo : SP Biot

VILLENEUVE-LOUBET

Outre la création du corps de pompiers dont l'effectif est fixé à 22 hommes par arrêté du 24 mai 1971, la municipalité décide par délibération du 6 mai 1970 de l'acquisition et l'implantation en 17 points stratégiques de la commune de postes d'incendie comportant tuyaux et lances directement utilisables.

La dissolution de ce corps interviendra le 1er décembre 1986 lors de l'adhésion de la commune de VILLENEUVE-LOUBET au « syndicat intercommunal pour la construction et le fonctionnement d'une caserne de sapeurs-pompiers à CAGNES-sur-MER ».



Photo : Archives SDIS 06



Photo : SP Villeneuve-Loubet



REPETITION DE DATES

En arrivant à la conclusion de ces lignes, le chercheur se doit de vous faire partager la découverte d’une particularité trouvée au hasard de sa longue quête : une « répétition de date ».

24 août 1969 : plus de 3000 hectares dévastés en 3 jours... cendres, braises et tristesse...

24 août 1956 : depuis 3 jours les Alpes-Maritimes brûlent... tour à tour... feux sur PEGOMAS, MOUGINS, SAINT-MARTIN-du-VAR, NICE, GRASSE, ANTIBES, VALBONNE, ROQUEFORT-les-PINS.

Ce 24 août 1956, GRASSE, cité des parfums vit dans l’ombre et l’odeur d’une épaisse colonne de fumée et sur le plateau de la Malle, pompiers, militaires, gendarmes mobiles et volontaires civils tentent d’enrayer le brasier....24 août 1956 : cendres, braises, tristesse et... deuil...

2 gendarmes meurent carbonisés en combattant l’incendie de la Malle. L’adjudant-chef Charles TROUTOT, les maréchaux-des-logis Paul CLAUDE et Martial FESTOR laissent 8 orphelins.

Alors, qu’il me soit loisible de refermer ces pages autour de l’importance du devoir de mémoire... en vous livrant l’histoire qui complète... l’Histoire...

26 janvier 2015... je fus contacté par un élève de l’école de gendarmerie de CHAUMONT : sa promotion de sous-officiers allait prendre le nom de Paul CLAUDE, Mort au Feu dans les Alpes- Maritimes le 24 août 1956 et il avait déjà le consentement de la petite fille de ce gendarme décédé.

S’étant tourné vers notre Fédération Nationale des Sapeurs-pompiers de France, mon interlocuteur avait appris l’existence de mes travaux de recherches menés en 2007 sur cet incendie.

Tout fut livré... mes textes, copies d’articles et les indications précieuses de l’enregistrement audio de 2 pompiers retraités du Corps de SAINT-VALLIER-de-THIEY, acteurs en 1956 de cette intervention et qui retrouvèrent les corps des malheureux. Un entretien que j’avais initialisé au profit des archives départementales 06, au titre des archives orales.

... Modeste contribution personnelle, largement empreinte de reconnaissance, en hommage à l’un de ceux qui, et la récente actualité gardoise le montre encore*, perdirent la vie pour que, demain...
... le chant des oiseaux résonne encore dans des arbres...

Alain Bertolo, Août 2019

* Décès le 2 août 2019, en service commandé sur le feu de Générac (Gard), de Franck CHESNEAU pilote d’avion bombardier d’eau de la Sécurité civile

REMERCIEMENTS

“ Mesdames :
Viviane AUGIER, Aurore BERTOLO, Delphine BARON-BERTOLO, Chantal GARRIC, Vanessa TAMBURRINI.

Messieurs :
colonel Marc GENOVESE, capitaine Eric BROCARDI, Christophe ARIMBELLI.



Photo : S.GARITAT

